



Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain

1001 Connecticut St. NW, Suite 205 • Washington, DC 200036 • 202-621-6141 • www.adhrb.org • @ADHRB

Slaving Away: Migrant Labor Exploitation and Human Trafficking in the Gulf – Un Résumé sur notre Table Ronde

Mardi 17 Juin, 2014 – Genève, Suisse – Americans for Democracy & Human Rights in Bahrain (ADHRB) a tenu un événement parallèle à la 26^{ème} session du Conseil titré « Slaving Away : Migrant Labor Exploitation and Human Trafficking in the Gulf » pour lancé son nouveau rapport sur le sujet. La table ronde, se concernant avec les droits des migrants et la traite des personnes au Bahreïn, au Qatar et en Arabie Saoudite a été coparrainé par le Bahrain Institute for Rights & Democracy, Human Rights Watch (HRW), Freedom House et The Solidarity Center.

ADHRB Directeur Exécutif, M. Husain Abdulla, aussi que son rôle de modérateur, a résumé la situation des abus contre les migrants et la traite des personnes sur le terrain. M. Abdulla a discuté les effets du système de *kafala*, un système de parrainage d'emploi dans le CCG qui facilite la répression et l'abus des travailleurs migrants dans ces pays. Par conséquent, il explique que les migrants et les personnes victimes de la traite sont confrontés à une foule de violations dans leurs pays d'accueil, y compris des restrictions de voyage, l'abus physique, des conditions de travail inhumains et la retenue illégal de leurs salaires. M. Abdulla a fini par soulignant que les pays d'accueil doivent absolument être tenu responsable pour leurs rôle dans ce type d'esclavage moderne.

M. James Suzano, Conseiller Juridique d' ADHRB, a abordé les manières auxquels le système de *kafala* abandonne les recours juridiques des migrants et ne leur permet pas la liberté de quitter leurs employeurs ni de changer d'emploi, sans un permis de sortie. Avec l'approbation du *kafala*, les employeurs du CCG sont souvent encouragé par ce système discriminatoire a maltraité les travailleurs migrants, ce qui a été accompagné par un nombre croissant de suicides parmi les migrants. Le visa de départ qui est requis pour le retour des migrants, complique encore la situation des travailleurs migrants, ayant souvent leurs passeports confisqué par les employeurs. M. Suzano a donc souligné l'importance de l'élimination du système de *kafala*, aussi que l'élimination des permis de sortie et des visas de départ.

M. Mahendra Pandey de Pravasi Nepali Coordination Committee, un ancien victime de la discrimination contre les travailleurs migrants au CCG, a discuté les conditions auxquelles les migrants du Népal font face dans ces pays. Les chiffres indiquent que 200-00 à 300,000 des travailleurs migrants au CCG viennent du Népal. La majorité de ces travailleurs sont recrutés par des agences d'emploi qui leur promettent un bon salaire et un contrat officiel. M. Pandey a décrit qu'en réalité les conditions des travailleurs sont inhumains, particulièrement en ce qui concerne le travail et l'accommodation. Il a

expliqué que la plupart des travailleurs migrants sont soumis à la torture physique, psychologique et sexuelle.

M. Ali Aldubisy du European Saudi Society for Human Rights s'est concentré sur la situation des travailleurs migrants et les personnes victimes de la traite en Arabie Saoudite. Il a exprimé son répugnance pour la confiscation des passeports des travailleurs migrants qui est pratiqué fréquemment en Arabie Saoudite. M. Aldubisy a aussi souligné ses inquiétudes du fait que les travailleurs migrants, en particulier ceux qui sont peu qualifiés, souffrent un escompte de salaire de valeur de jusqu'à 80%. Comme est souvent le problème, ce qui manque dans l'opinion de M. Aldubisy n'est pas nécessairement la législation sur les travailleurs migrants mais plutôt le manque de son application. Il a exhorté le gouvernement de l'Arabie Saoudite à appliquer la législation et assurer que cette législation ne soit pas discriminatoire.

Notre cinquième membre de la table ronde, M. Nick McGeehan de Human Rights Watch a parlé un peu de la situation aux Émirats Arabes Unis, un pays qui se tend plus haut que ses voisins en termes de son respect pour les droits des migrants en raison de sa nouvelle législation qui a modifié son système de *kafala*. Néanmoins, M. McGeehan déduit que même avec ce type de législation, qui est important à la surface, la législation est rarement tournée pour représenter des changements concrets. Il a conclu que plusieurs pays du CCG font référence aux droits des migrants et à la traite dans un contexte internationale, mais que ces gouvernements ignorent leurs responsabilités nationale. Cela souligne un problème universelle avec la définition de la traite qui peut effectivement être interpréter dans des contextes nationales variés.

M. Mohammed Altajer du Bahrain Human Rights Observatory, notre dernier participant, note que les travailleurs migrants au Bahreïn représentent plus de 77% de la main d'œuvre, ce qui démontre l'importance d'aborder ce sujet au Bahreïn. Il a souligné que même avec la législation passé sur la traite au Bahreïn en 2008, à quelques semaines, le parlement de Bahreïn a mise en œuvre une loi qui est directement discriminatoire aux migrants. La loi n'accède pas aux migrants le droit de conduire, ce qui est énormément restrictive aux vies des étrangers. Il déduit que le problème des migrants peut être résumé par un manque de volonté des pays du CCG d'aborder le sujet et engager suffisamment avec la communauté internationale dans cette dimension.